

Les comptes liés aux ventes de marchandises

Le compte 3200 Ventes de marchandises

Les ventes de marchandises sont comptabilisées dans **Ventes de marchandises**.

Ce compte enregistre également les retours de marchandises non conformes.

Le solde du compte *Ventes de marchandises* est viré au 1er degré du compte de résultat.

Exemples d'écritures :

Vente de marchandises au comptant	: Caisse	à Ventes de marchandises
Vente de marchandises à crédit	: Créances clients	à Ventes de marchandises
Retour de marchandises non conformes	: Ventes de marchandises	à Créances clients

Le compte 3209 Déductions accordées

Les escomptes et rabais sur les marchandises vendues sont comptabilisées dans **Déductions accordées**. Le solde du compte *Déductions accordées* est viré au 1er degré du compte de résultat.

Exemple d'écriture :

Escompte accordé sur une créance comptabilisée : Déductions accordées à Créances clients

Le compte 3210 Frais de vente

Tous les frais liés à la vente de marchandises sont comptabilisés dans **Frais de vente**.

Le solde du compte *Frais de vente* est viré au 1er degré du compte de résultat.

Exemples de frais de vente : commissions prélevées sur les règlements des clients par cartes de crédit, commissions prélevées par des intermédiaires nous ayant trouvé des clients, frais de livraison aux clients, etc...

Exemple d'écriture :

Frais postaux sur les livraisons aux clients : Frais de vente à Caisse

Le compte 3720 Prestations propres

Les prélèvements de marchandises par le propriétaire sont comptabilisés dans le compte **Prestations propres**. Le solde du compte *Prestations propres* est viré au 1er degré du compte de résultat.

Exemple d'écriture :

Prélèvement de marchandises par le propriétaire : Privé à Prestations propres

Le compte 3805 Pertes sur créances

Les montants perdus sur les ventes aux clients devenus insolvable sont comptabilisés dans le compte **Pertes sur créances**.

Le solde du compte *Prestations propres* est viré au 1er degré du compte de résultat.

Exemple d'écriture :

Acte de défaut de biens reçu sur un montant dû par un client : Pertes sur créances à Créances clients